

**LA VIE MUNICIPALE A
GRASSE PENDANT LA
REVOLUTION
1789 – 1799**

par Georges CARROT^o

GRASSE EN 1789.

En 1789, Grasse vivait les mêmes événements politiques et économiques que les autres communautés de Provence. Bien que située à l'extrémité orientale de la Provence, elle y avait toujours tenu une place importante.

C'était alors une ville de six à sept mille âmes, enserrée de murailles moyenâgeuses et accrochée à un versant rocheux et pentu, au pied des premiers reliefs calcaires des Préalpes. Quatre mille autres personnes, métayers ou ouvriers agricoles, vivaient dans de très nombreux hameaux dispersés sur le terroir, dont deux comportaient église et desservant.

Le pays subsistait surtout grâce à la culture de l'olive qui lui fournissait les ressources nécessaires à l'achat de blé. Les fleurs, très nombreuses dans la campagne et l'arrière-pays immédiat, assuraient depuis peu la matière première d'une petite industrie du parfum qui était sur le point de supplanter les productions plus traditionnelles des cuirs et des peaux.

Le négoce de l'huile, la fabrication de bougies et de savon, le tissage des draps ou des soieries, ainsi que la distillerie des parfums, avaient enrichi une bourgeoisie locale active et avisée. Multipliant sa fortune par de fructueux placements dans le grand commerce maritime et monopolisant l'essentiel des charges juridiques et administratives, cette élite bourgeoise, à la fois rentière du sol, négociante et fabricante, rejoignait au sommet, sans rivalité ni conflit, une noblesse de plus ou moins fraîche date, dont une vingtaine de familles résidaient en ville.

Un système électoral restreint aux soixante personnes les plus allivrées, c'est-à-dire ayant les plus grandes cotes de biens-fonds, leur réservait le gouvernement de la ville. C'est uniquement parmi elles qu'étaient cooptés les consuls et les membres du conseil général de la communauté. Mais le peuple, mi-campagnard, mi-villageois, composé d'agriculteurs, d'ouvriers, d'artisans et de bourgeois, restait soudé à ses dirigeants autant par le poids des institutions que par le sentiment de prendre part à une commune prospérité.

Tout au plus pouvait-on déceler d'éventuelles divergences à propos de la question religieuse et des séquelles de la querelle opposant les jésuites aux jansénistes. Celles-ci avaient d'autant plus d'importance que Grasse était siège épiscopal et comportait de nombreux couvents ainsi que plusieurs établissements d'enseignement ¹.

LES ELECTIONS AUX ETATS GENERAUX.

En janvier 1789, le premier consul de Grasse, François-Joseph Mougins de Roquefort, avocat en parlement, avait représenté la communauté à l'assemblée des Etats de Provence. Ayant affirmé sa solidarité avec le tiers état sur le problème de la double représentation, il s'était retiré le 28 janvier 1789, en même temps que ses collègues, pour marquer son opposition aux prétentions du clergé et de la noblesse. Cette attitude pré révolutionnaire avait reçu, le 3 février 1789, l'approbation du Conseil général de Grasse ².

Quelques semaines plus tard, Mougins de Roquefort était élu député du tiers état pour la sénéchaussée de Grasse ³. L'élection s'était faite à plusieurs degrés. Les opérations avaient commencé le 19 mars 1789 par une assemblée des ménagers, paysans-proprétaires et fermiers-, réunis nombreux dans l'église des Dominicains ⁴. Le maire les avait accueillis en les

¹ Sur Grasse au XVIIIe siècle, consulter:-Abbé S.MASSA, Histoire de Grasse, Cannes,1878.-Paul SENEQUIER, Notes à la suite de l'inventaire des Archives communales, Grasse,1883. -Roger DUPUY, Grasse, une ville industrielle à la veille de la Révolution. Mémoire de l'Ecole Normale sup. de l'Enseignement technique, 1956.-Hervé de FONTMICHEL, Le pays de Grasse, Paris, 1963.-Emile LLORCA, La vie communale à Grasse dans la première moitié du XVIIIe s. DES., Nice, 1967.

² Arch.mun. Grasse, AA7.

³ Son frère, Boniface, curé de Grasse, fut désigné également, mais comme député du clergé.

⁴ Bibl.mun. Grasse, n°15.262. Le document comporte une centaine de noms avec les professions Bibl.mun. Marseille, n°4717.1, Recueil sur les Etats de Provence.

qualifiant de citoyens précieux à l'Etat, classe utile et intéressante. Il s'était attaché à leur faire sentir que l'époque était celle de leur régénération et de leur soulagement. Après avoir désigné leurs six représentants à l'assemblée du tiers-état, ceux-ci s'étaient séparés avec effusion et enthousiasme aux cris de "Vive le Roi, vive Necker". Trois jours plus tard, avec 37 autres délégués du tiers, ils adoptaient le programme présenté par Mougins de Roquefort, comportant la convocation régulière des Etats, la suppression de la vénalité des offices, la liberté de chasse et de pêche et "la conservation de tous les privilèges de la ville, y compris le renouvellement de ceux qui auraient pu tomber en désuétude".

A la différence de ce qui s'était passé dans de nombreuses autres villes de Provence, aucun incident n'avait marqué les élections et la rédaction du cahier de doléances. Celui-ci, manifestement préparé dans les salons de la bourgeoisie locale ou de la loge maçonnique, sur un canevas envoyé par les comités, avait été accentuée facilement par le peuple et la moyenne bourgeoisie. Ce calme confirme l'influence incontestable que détenaient alors les élites bourgeoises dans ce pays. Il s'explique aussi par l'efficacité de leur action qui avait jusque là évité à la population laborieuse de subir les conséquences de la grave crise économique qui secouait le royaume et la Provence.

L'hiver 1788-1789 avait pourtant été mauvais. Entre fin décembre et courant janvier la neige et la gelée avaient endommagé les oliviers. On savait que la production d'huile serait médiocre. Les arbres fruitiers n'avaient pas été épargnés, ainsi que les cultures florales. L'industrie du parfum risquait-elle aussi de subir, à la fois, les conséquences d'une baisse de la production et d'une diminution des ventes⁵.

Le 9 janvier 1789, en pleine période de gelée, une centaine de travailleurs des quartiers de Sainte-Anne et de Saint-François, se trouvant sans travail et dans l'impossibilité financière d'acheter du pain, avaient manifesté bruyamment leur mécontentement. Ce tumulte servit d'avertissement. L'approvisionnement en grains avait toujours constitué un dos principal soucis des dirigeants de la communauté. Tant que le pain se trouvait en abondance et à bon marché, le peuple ne risquait pas de se laisser entraîner dans des mouvements séditieux. Pour faire face à la pénurie menaçante une commission des subsistances avait été chargée, dès janvier 1789, de procéder à des achats massifs en Languedoc. La communauté engagea également une partie de son capital et collecta des sommes d'argent⁶ qui lui permirent de verser des indemnités compensatrices aux boulangers⁷. Par ce moyen, elle réussit à faire baisser artificiellement le prix du pain blanc, qui passa de 40 deniers la livre en janvier à 36 deniers 3 sols en avril 1789. Après une légère augmentation à la fin du printemps, il était encore à 36 deniers seulement le 10 juillet 1789. A la même époque, le stock de blé couvrait à peu près la consommation pendant une cinquantaine de jours⁸.

L'EMEUTE DU 1er AOUT 1789 ET LA FORMATION D'UNE MILICE BOURGEOISE.

Grâce à cette prévoyance, la situation était donc assez favorable. La ville était restée calme. Elle n'avait pas été touchée par les mouvements populaires qui avaient désolé au printemps les villes et les villages de la Basse Provence occidentale. Le 14 juillet 1789 n'avait pas soulevé d'écho particulier. Les bourgeois étaient politiquement satisfaits. Le peuple mangeait à sa faim et à bas prix.

⁵ Y.RINAUDO, La Révolution Grasse, Mémoire de maîtrise, Nice, 1958,p.21 à 24. R. DUPUY, op.cit.,pp.62 à 65.

⁶ Arch.munic. Grasse, BB37, p.332, 2 avril 1789. L'évêque donne 3000 livres "pour adoucir le situation du peuple", ajoutant ainsi "un nouveau lustre à sentiments patriotiques et à ses vertus".

⁷ R- DUPUY, op.cit., p.65.

⁸ Arch. mun. Grasse, BB37. La consommation journalière était estimée à une, . livre de pain par tête.

Il fallut l'imprudence de certains accapareurs pour réveiller une inquiétude latente. Le pain était taxé à la vente, mais les boulangers achetaient le blé au prix du marché. Pour monopoliser sa détention et le vendre au prix fort, quelques agioteurs locaux avaient entrepris d'acquérir et de stocker tous les grains disponibles, afin de les revendre ultérieurement avec bénéfice⁹. Ces abus créaient une pénurie factice qui n'était pas sans obséder la population.

A la fin du mois de juillet, les marchands de blé avaient déjà vendu toutes leurs réserves aux spéculateurs. Ils se trouvaient donc beaucoup moins nombreux qu'à l'accoutumée sur le marché aux grains. Le vendredi 31 juillet 1789, la population constatait avec colère que la place aux Aires se trouvait désertée par une partie de ses marchands habituels. Cela fut interprété dans les circonstances difficiles que traversait le pays, comme un signe dangereux. Le bruit courut que le pain allait manquer. Le samedi matin 1er août, des groupes bruyants se formèrent dans la ville. Ils se renforcèrent progressivement d'une "populace" qui devenait "toujours plus nombreuse et plus furieuse".¹⁰

Plusieurs meneurs prétendirent-ils que du blé était entreposé dans des maisons de campagne? Quelques bourgeois connus pour leurs idées avancées prirent-ils la tête du mouvement? D'autres bourgeois se dévouèrent-ils pour écarter les émeutiers du centre de la ville? Quoi qu'il en soit, un cortège se forma, qui se répandit dans la campagne à la recherche des stocks de blé. Le peuple était-il mal renseigné, ou fut-il égaré sciemment? Les recherches n'aboutirent pas. Mais lorsque les émeutiers regagnèrent la ville, bredouilles et fatigués par une marche épuisante sous le lourd soleil d'août, ils se trouvèrent face à face avec une troupe de bourgeois en armes.

Pendant leur courte absence, les responsables de la communauté, qui ne disposaient d'aucune force à opposer à la masse populaire, s'étaient mis en état de défense. Ils avaient reçu quelques jours auparavant la circulaire du 25 juillet 1789 par laquelle les commissaires des communes de Provence, en correspondance avec les députés aux Etats généraux, les encourageaient à créer des milices bourgeoises. En la circonstance, cette institution leur sembla particulièrement utile. A trois heures de l'après-midi, l'avocat François Gasq, deuxième conseiller et procureur du Roi es-qualités¹¹, réunit le bureau de police et fit incontinent décider la création d'une garde bourgeoise. Accessoirement, le bureau prit un décret de prise de corps contre deux habitants de la ville, suspects d'avoir trafiqué sur les blés. Il augmenta également le nombre des intendants de police chargés de veiller au bon ordre.

La foule, maintenue par la nouvelle milice citoyenne qui venait de se former et de s'armer en quelques heures, se déclara bon gré mal gré satisfaite. La nouvelle de l'arrestation de deux affameurs apaisait sa colère. La promesse faite par l'évêque et le chapitre de verser dans le grenier de la communauté tout le blé qui était entre leurs mains, allait dans le même sens, tout en rassurant les esprits. L'engagement de prendre des mesures propres à rétablir l'abondance sur le marché, joint à la menace des armes, eut pour effet de ramener définitivement le calme.

LA GRANDE PEUR A GRASSE (3 AOÛT 1789)

Grasse disposait maintenant d'une garde bourgeoise. Elle s'était organisée uniquement pour faire face à une émeute frumentaire. C'était une situation assez originale en comparaison des milices citoyennes de Marseille, d'Aix et de Toulon, dont la formation avait été liée à des

⁹ Arch. mun. Grasse, FF43. Le Conseil de la communauté reconnut la véracité de ces accusations dans sa séance du 31 juillet 1789.

¹⁰ Le récit de ces événements est tiré de plusieurs documents des archives municipales de Grasse : FF 43, p.v. des 31 juillet et 1er août; RB 379 p.v. des 3 et 31 août 1789.

¹¹ En l'absence de Durand de Sartoux, premier conseiller.

mouvements d'ordre politique ou à des soulèvements anti-fiscaux. De même, beaucoup d'autres villes provençales comme Cannes, Vence, Saint-Paul, Saint-Laurent, ne levèrent des gardes nationales qu'au moment de la Grande Peur et uniquement sous la poussée de celle-ci.

Ce ne fut pas le cas à Grasse où ce phénomène de terreur collective fut connu nettement après la prise d'armes. La panique, née à Pont-d'Ain vers le 25 juillet, s'était propagée par Gan, Sisteron et Digne. Elle n'était parvenue que le 31 au soir à Castellane¹². Dans une lettre adressée ce même 31 juillet aux commissaires des communes, les consuls de Grasse n'y faisaient encore aucune allusion¹³

Il semble bien que la nouvelle d'une irruption prochaine de 4 à 5000 brigands ne soit arrivée à Grasse que vers le 2 août au soir ou dans la journée du 3 août¹⁴. Le conseil délibéra le 3. Le danger devait paraître si peu pressant qu'on ne jugea même pas utile de fermer les entrées de la ville, qui n'étaient d'ailleurs pas munies de portes de bois et encore moins de serrures. Le 4 août, le commandant de la place d'Antibes confirmait qu'il n'y avait aucun péril et recommandait "de faire rentrer tout le monde chez lui".

Conformément aux instructions que leur avaient transmises les commissaires des communes, les dirigeants grassois non seulement ne licencièrent pas leur milice mais lui donnèrent au contraire des assises définitives, sous forme d'une ordonnance portant règlement pour la garde bourgeoise¹⁵. Cette organisation para-militaire, qui regroupait tous les habitants âgés de 16 à 66 ans capables de porter les armes, devint bientôt le prétexte à des joutes électorales et à des luttes d'influence préluant à l'installation des nouvelles municipalités.

LA PREMIERE ELECTION MUNICIPALE EN FEVRIER 1790

Le conseil général de la communauté avait été formé le 25 octobre 1789 selon les anciens usages à base de présentation, d'approbation, de ballottage et de tirage au sort¹⁶. François-André Isnard, avocat, avait été nommé premier consul Honoré Courues, négociant, et Joseph Mottet, bourgeois, deuxième et troisième consuls. Avant même leur entrée en fonctions, une ordonnance du roi avait demandé de surseoir à l'installation des administrations qui auraient pu être nouvellement nommées¹⁷.

La loi du 14 décembre 1789 venait, en effet, de supprimer toutes les communautés pour les remplacer par des municipalités organisées et élues de la même manière dans toute l'étendue du royaume. Avec ses 11.756 habitants¹⁸ Grasse devait être administrée par un corps de 12 membres, complété par 24 notables, formant ensemble le (conseil général de la commune. Le maire en était le chef. Un procureur, assisté d'un substitut, était chargé de poursuivre les affaires de la communauté et d'en défendre les intérêts. Tous devaient être désignés par les citoyens résidant depuis plus d'un an et payant une contribution directe de la valeur de trois journées de travail. Les élections avaient été fixées au dimanche 7 février 1790 pour les 2.615 citoyens actifs¹⁹. Répartis en trois sections, ils se réunirent à l'Oratoire, aux Dominicains et aux Cordeliers. Le nouveau conseil général s'assembla le 20 février 1790. Pierre Antoine Cresp, bourgeois, fut élu maire. Son bureau était composé de trois négociants. François-André Isnard et Jean-François Ricord, tous deux avocats, occupaient respectivement

¹² Georges LEFEBVRE, La grande peur de 1789, Paris, 1932, pp.212 à 215.

¹³ Arch. Dép. Bouches-du-Rhône, C. 1380, p.217.

¹⁴ Arch. municip. Grasse FF 28.

¹⁵ Arch. municip. Grasse, H 28.

¹⁶ Arch. municip. Grasse, BB 37, p.470.

¹⁷ Arch. municip. Grasse, BB 37, p.526.

¹⁸ Arch. municip. Grasse, BB 37, p.148

¹⁹ Arch. municip. Grasse, D 11. Lettre du 10 novembre 1790 au directoire du District.

les postes de procureur-syndic et de substitut²⁰. Il s'agissait d'une municipalité formée en totalité par des représentants de la bourgeoisie, tous unis par la conjonction des intérêts et la force des traditions administratives.

LA SITUATION POLITIQUE A GRASSE EN 1790 ET 1791.

Mais les opinions allaient s'opposer principalement sur la Constitution civile du clergé, qui avait été adoptée le 12 juillet 1790 par l'Assemblée constituante, avec d'ailleurs le vote favorable des deux députés de Grasse. Le substitut Ricord, dont les sentiments anti-religieux étaient notoires²¹ se montrait tout à fait décidé à ce qu'elle reçût une application intégrale.

Entre temps était intervenue la division de la France en quatre vingt trois départements. Grasse faisait partie du département du Var. Malgré des démarches très actives auprès de Mirabeau et en dépit des efforts de Mougins-Roquefort, la ville n'avait pas réussi à se faire reconnaître comme chef-lieu²². C'est à Toulon que fut fixé, par décret du 4 septembre 1790, le siège de l'administration départementale. Grasse n'était que le centre de l'un des neuf districts du département²³. Son directoire s'installa dans la maison de l'oratoire le 24 août 1790. Bien qu'ayant été choisi par les seuls citoyens aisés, il se composait d'hommes généralement acquis aux idées révolutionnaires.

Toutes ces innovations administratives, qui troublaient les habitants, durent créer un certain malaise. A la fin du mois de septembre 1790, le parlement d'Aix cessa ses audiences. Le 1^{er} octobre 1790, l'évêché de Grasse était supprimé et les objets du culte séquestrés. L'évêque protesta vigoureusement dans une lettre pastorale lue au prône le 14 novembre²⁴.

Ce même 14 novembre 1790 était le jour choisi pour les premières élections municipales partielles. De nombreux conseillers, dont le maire P.A. Cresp ainsi que le procureur F.A. Isnard, avaient démissionné. Leur remplacement s'avérait difficile²⁵. Le scrutin, qui eut lieu dans une ambiance passionnée, vit l'élection d'un maire modéré, Jean-Paul-Louis de Théas-Sully, ancien capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis. L'avocat Claude Aubin était élu procureur. Le bureau comprenait en outre J.F. Girard, négociant, P. Girard cadet et A.J. Robert de Robert, ci-devant d'Escagnolles.

Cette municipalité eut immédiatement à faire face à de nombreuses difficultés. La discorde était dans les esprits. Elle se manifestait aussi bien sur la place publique qu'à l'intérieur du Conseil. L'administration du district dont les idées étaient beaucoup plus avancées que celles de l'administration municipale, amplifiait les discordances et multipliait les difficultés. Tant et si bien que le 9 juin 1791, le directoire du département du Var, arguant de quelques irrégularités mineures relevées au cours des élections de novembre 1790, les déclara nulles et les cassa²⁶.

LA MUNICIPALITE PIERRE GIRARD DE JUIN A NOVEMBRE 1791.

Les élections du 19 juin 1791 portèrent à l'hôtel de ville une municipalité encore très hétérogène, mais fortement marquée par la personnalité de son maire, Pierre Girard cadet²⁷. Celui-ci était un membre très actif du club des patriotes, fondé au début de l'année 1791 par

²⁰ Arch. municip. Grasse, délit., 20 février 1790, p.1 à 6.

²¹ Voir Arch.mun. Grasse, délib.,16 et 20 août 1790.Affaire de l'encens dans les églises.

²² Arch. mun. Grasse, BB 37,p.518 et délib.25 août 1790, p.95.

²³ E.POUPE, Le département du Var, 1790-an VIII, Cannes, 1933,p.13 et 490.

²⁴ Y. RINAUDO, op.cit., p.45. C. BIADCHI, L'application de la Constitution civile du clergé dans l'ancien diocèse de Grasse, Annales Soc.Litt.Cannes, tome 14, p.97 à 108.

²⁵ Arch. mun. Grasse, délib., 12 novembre 1790,pp.226 à 241.

²⁶ Arch. mun. Grasse, délib., 11 juin 1791,p.372.

²⁷ Pierre Girard né en 1758 suicide 1811 fils de Louis Girard

J.F. Ricord²⁸. Organisé sur le modèle des Jacobins auxquels il s'affiliera, ce club formait alors l'aile agissante et extrémiste des républicains grassois. Ses membres s'étaient séparés de la Société des amis de la Constitution, créée en 1789 par Mougins-Roquefort, pour marquer leur désaccord avec la majorité libérale sur le problème religieux.

L'application de la Constitution civile du Clergé divisait plus que jamais l'opinion et conditionnait toute la politique locale. Malgré l'interdiction de leur évêque, la plupart des prêtres de l'ancien diocèse s'étaient soumis à la législation et avaient juré fidélité à la Nation²⁹. Les premiers biens ecclésiastiques furent mis en vente dont Profitèrent aussitôt nombre de grands bourgeois et négociants de la ville³⁰. Le 12 avril 1791, l'évêque constitutionnel du Var, Rigouard, avait été élu par 420 électeurs du département réunis à Toulon. Mgr de Prunières, en butte à une instance judiciaire, résigné à émigrer en juin 1791 avec quinze de ses collaborateurs³¹. Des ecclésiastiques, qui avaient prêté le serment, en tirèrent prétexte pour se rétracter. Une partie de la population prit plus ou moins ouvertement leur cause, tandis que le club, avec l'appui de la municipalité, veillait à se constituer une clientèle et développait sa propagande anti-religieuse.

Cette situation, dont tous sentaient le caractère précaire et transitoire, se dénoua dans la violence au moment même où se célébrait le deuxième anniversaire de la Fédération. Le 14 juillet 1791, une messe solennelle avait été célébrée à la cathédrale. Le maire Girard avait ensuite prononcé sur le cours, un discours glorifiant "le triomphe de la République". Alors que la fête battait son plein, marquée par des danses, des jeux et des farandoles, une bande d'exaltés se porta vers la demeure toute proche de l'ancien maire Théas Sulli. Après avoir invectivé et menacé celui-ci, elle se dirigea vers l'hôtel du sieur Pontèves qu'elle saccagea³².

L'ordre fut très vite rétabli, sans la Garde nationale, mais grâce à l'intervention d'un détachement de l'armée de ligne. L'évènement montrait cependant, pour la première fois à Grasse, que des groupes populaires convenablement endoctrinés étaient susceptibles de peser sur la vie politique de la cité. Une partie de la bourgeoisie, qui s'était jusque-là prêté docilement au processus révolutionnaire et qui venait d'en récolter les premiers résultats sous la forme d'achats de biens nationaux, y trouva quelques motifs d'inquiétude. Elle s'efforcera désormais de résister prudemment, mais non sans résolution, à la puissance grandissante des membres bourgeois du club et de ses alliés tirés du peuple.

Elle fit élire à l'Assemblée législative, en septembre 1791, François Roubaud, médecin, et Maximin Isnard, négociant³³. Elle porta également l'ex-constituant Mougins-Roquefort à la présidence du directoire du district. Le 25 novembre 1791 se formait à Grasse

²⁸ P. SENEQUIER, *La terreur à Grasse*, 1894, pp.13 et 14. Ses membres siégeaient d'abord chez le médecin Rossignol, beau-frère de Ricord, dans un jardin comportant un figuier, d'où leur nom de membres de la figuière ou de patriotes du figuier. En 1793, il se transforma en Société populaire et siégea dans l'église des Oratoriens. Arch.dép. Alpes-Mmes, L 513, p.64.

²⁹ C. BIANQUI, *op.cit.* p.101 à 107.

³⁰ A. COIFFARD, *La vente des biens nationaux dans le district de Grasse*, Paris 1973, pp.49 à 60. Y. RINAUDO, *op.cit.*, pp.55 à 67. 30. Les premières ventes eurent lieu en janvier 1791. Elles portèrent, pendant l'année 1791, sur 286.275 livres. Peu d'acquéreurs n'étaient pas des bourgeois. La municipalité acquit la maison épiscopale pour 30.100 livres, mais elle n'en paiera que 10.000 (Arch.mun. Grasse, D.10) .

³¹ Il se retire à Nice, puis en Piémont. Il revint à Marseille en 1797 et mourut en 1799.

³² Y. RINAUDO, *op.cit.*, pp.63 et 64. J.PH.LATIL, *Histoire civile et religieuse de Grasse pendant la Révolution*, 1906, p.221. Pontèves était en litige avec la population pour avoir construit un mur qui empiétait sur le domaine public.

³³ E.POUPE, *L'élection des Députés du Var de l'Assemblée législative au Cons. des Cinq Cents*, Bul.Soc.S.Arch. Draguignan, tome 23, 1900, p.471. Maximin Isnard, né le 27 fév.1758, était le fils de Maximin Isnard, riche négociant en cuirs, huiles et parfums. Membre de l'Ass.Légis. et de la Convention, il y fut l'un des chefs des Girondins. Surnommé "le Danton de la Gironde", il vota 1 mort du roi. Proscrit comme fédéraliste, puis revenu après Thermidor, il siégea à Cinq Cents. Il abandonna toute activité sous l'Empire et exerça à Grasse les fonctions lucratives de receveur particulier des Finances. Il ne fut pas poursuivi par la Restauration, comme les autres régicides, et mourut à Grasse en 1825.

la Société des vrais Citoyens artistes, dont la teinte modérée était destinée à s'opposer à l'extrémisme du club des patriotes.³⁴

LA MUNICIPALITE J.F.RICORD (novembre 1791 à septembre 1792).

Les opposants ne purent toutefois empêcher l'élection de Jean-François Ricord, fondateur de ce club, qui devint maire de Grasse le 5 novembre 1791 et membre du Conseil général du département³⁵. Appliquant la politique du parti avancé, il ne manqua pas de faire rebondir le conflit religieux qui partageait toujours la population grassoise en deux groupes de plus en plus tranchés.

Une nouvelle crise s'ouvrit en mars 1792 à la suite d'un mandement rédigé par les deux curés constitutionnels de Grasse et visant à limiter l'activité des prêtres insermentés. La riposte vint sous la forme d'une pétition portant 141 signatures en faveur de la liberté religieuse. Le district refusa de la prendre en considération. Le 10 avril 1792, une foule s'assembla sur la place du Cours et exprima bruyamment son mécontentement. Le lendemain, les patriotes ripostaient par une manifestation semblable. Ils avaient l'appui implicite de la commune dont le procureur entreprit aussitôt des poursuites pénales à l'encontre des pétitionnaires. Beaucoup d'entre eux s'empressèrent de récuser leur signature³⁶. Quelques autres prirent des dispositions pour quitter une cité dans laquelle ils ne se sentaient plus en sécurité. Une trentaine de bourgeois et de nobles émigrèrent entre avril et juillet 1792, laissant ainsi le champ libre aux partisans de la révolution. Ceux-ci se montraient d'autant plus actifs que le détachement militaire qui occupait la ville avait reçu, le 18 avril 1792, l'ordre de rejoindre l'armée³⁷.

La guerre étrangère, dont la menace planait depuis juin 1791, avait finalement été déclarée par la France en avril 1792. Elle se doublait d'une crise monétaire causée par la dépréciation énorme des assignats pour ne pas être payées en monnaie de papier, les marchandises de première nécessité, déjà rendues plus rares par suite de la mauvaise récolte et des réquisitions militaires, n'apparaissaient plus sur les marchés. La ville vivait donc dans une atmosphère tendue quand furent connues, au cours de l'été; 1792, la proclamation de "La Patrie en danger" et l'annonce de la suspension du Roi.

LA MUNICIPALITE COURT-GALLIMARD ET LES DIFFICULTES ÉCONOMIQUES (1793)

Il fallut élire une Convention nationale. L'assemblée électorale du Va qui s'ouvrit à Grasse le 2 septembre 1792 dans l'église des Dominicains désigna deux représentants grassois: le maire J.F. Ricord qui s'inscrivit aux Jacobins et l'ex-législateur Maximin Isnard qui siégera avec les Girondins. Depuis l'éviction des tenants de la tradition religieuse, Grasse se partageait entre républicains modérés et extrémistes. La municipalité fut renouvelée le 9 décembre 1792. Bien que le scrutin ait eu lieu pour la première fois au suffrage universel, Court-Gallimard, grand bourgeois anobli³⁸, succéda à Ricord à la tête d'une municipalité teintée

³⁴ Arch.munic. Grasse, 12 et I 8.

³⁵ Arch.munic. Grasse, délib. 5 nov. 1791, pp 498 à 519. Jean-François Ricord, né en 1759, avocat, fut arrêté en prairial an III et impliqué dans la conspiration de Babeuf. On le retrouve commissaire général de police à Bayonne en 1814. Poursuivi comme régicide, il mourut hors de France en 1820.

³⁶ Arch. munic. Grasse, I 19. Contient les interrogatoires minutieux des pétitionnaires.

³⁷ Arch. munic. Grasse, délib. 18 avril 1792, pp.639 à 647. Arch. départ. des Alpes-Mmes L.553.

³⁸ Marie-Antoine Honoré Court d'Esclapon, dit Gallimard (ou Galimard), du nom de son épouse, fille de Louis Gallimard seigneur de Seranon, ancien maire et consul de Grasse. Il était le frère aîné de Joseph Court de Fontmichel né en 1756. Il mourut à Grasse en novembre 1801. Il faisait partie des soixante plus allivrés.

d'un certain modérantisme.

La situation était désormais dominée par la guerre. La conquête de Nice en septembre 1792, avait éloigné Grasse de la zone immédiate des combats. Mais l'entrée en guerre de l'Angleterre, en février 1793, plaçait la côte sous la menace des flottes ennemies. La défense acharnée, opposée par les Austro-Sardes, maintenait à Nice une importante armée dont le pays grassois constituait à la fois un arrière immédiat toujours menacé ainsi qu'une source indispensable de ravitaillement. Le passage et le séjour de nombreuses troupes que la municipalité, en l'absence d'une administration étapière toujours défaillante était requise d'héberger et de nourrir, causaient des brèche de plus en plus larges dans les finances locales. Non seulement la commune ne pouvait pas rentrer dans ses fonds, mais les fournitures de vivres étaient prises sur les maigres ressources des Grassois dont une partie, venant par mer, se trouvait à la merci des navires anglais.

L'armée d'Italie drainait vers elle une grande part des approvisionnements, amenant ainsi une diminution de l'offre. Le prix maximum imposé par la loi, à partir de septembre 1793, ne correspondait évidemment pas au prix du marché³⁹. La marchandise, déjà rare, avait tendance à se dérober pour être vendue à des prix plus rémunérateurs. La municipalité faisait de gros efforts pour assurer, coûte que coûte, l'approvisionnement de la population. Un comité des subsistances multipliait les démarches auprès des autorités départementales et tentait de faire face à la pénurie. En prairial an II (juin 1794), la ration journalière de pain était descendue à une demi-livre⁴⁰, causant ainsi de grandes souffrances au petit peuple.

Tout ceci se passait malheureusement dans une conjoncture économique défavorable. La récolte des olives avait subi les conséquences des hivers désastreux de 1790 et de 1791. Les huiles et les savons, qui constituaient les principales ressources du pays, ne se vendaient plus à l'extérieur par suite du blocus anglais. Pour la même raison, l'industrie de la tannerie ne recevait pas les produits indispensables qui lui venaient habituellement du Levant. Enfin, la parfumerie qui n'avait plus de clientèle pour ses produits de luxe traversait une période de crise⁴¹.

LA TERREUR A GRASSE (1793-1794)

Ce fut paradoxalement l'incertitude politique de ces années troublées qui permit d'établir une dictature révolutionnaire, donnant à l'administration l'autorité suffisante pour faire face à la pénurie et imposer les solutions indispensables.

Les difficultés politiques et économiques s'amoncelaient. La guerre étrangère compliquait tout. L'antagonisme entre Girondins et Montagnards provoqua, à partir de 1793, un grave soulèvement provincial, Marseille d'abord, puis Draguignan, Toulon, Barjols et Fréjus entrèrent dans le mouvement sectionnaire et fédératif d'inspiration anti-montagnarde. Beaucoup de Grassois étaient prêts à les suivre⁴². Mais la ville se sentait trop proche de Nice, résidence des Conventionnels en mission. Elle hésitait à se joindre aux insurgés. Le succès de la révolte à Toulon, en juillet 1793, et sa transformation en conflit armé contre la Convention, durcirent la réaction montagnarde. Les représentants Barras et Fréron décidèrent le transfert à Grasse de l'administration départementale chassée du chef-lieu.

Dès lors Grasse devenait, de plus ou moins bon grés, le centre de l'action terroriste

³⁹ Arch. munic. Grasse, délib., 19 septembre 1793, p.639; 8 octobre 1793, P.9.

⁴⁰ Arch.départem. Alpes-Maritimes, L 516. Lettre du 30 prairial an II. 41.

⁴¹ Arch. munic. Grasse, délib 27 brumaire an II p 169

⁴² E.POUPE, Le département du Var,1790-an VIII.Cannes 1933,pp.248 . 254. Le maire de Draguignan écrit au maire de Grasse, le 11 juin 1793,pour l'inviter à l'imiter et à autoriser l'ouverture et la permanence des sections (Arch. départ.des Alpes-maritimes,L.510,p.21,26 juin 1793).

dans le Sud-Est. Un comité de sûreté y avait déjà été établi en avril 1793 pour surveiller les malveillants et arrêter leurs vues criminelles⁴³. Il s'était transformé en Comité de Surveillance et de Salut public au mois de mai 1793. Son action fut d'abord limitée à l'établissement de listes de suspects et à l'arrestation de quelques adversaires notoires que l'on jetait dans des prisons insuffisantes et insalubres.

En octobre 1793, l'ancien maire Jean-François Ricord et le frère de Robespierre, tous deux conventionnels, arrivèrent à Grasse. Ils requirent aussitôt le Comité d'avoir à intensifier son activité. Ce fut le début d'une grande épuration que n'arrêta même pas en décembre 1793 la nouvelle de la reprise de Toulon. Une cinquantaine d'anciens membres de la société des Artistes furent déclarés suspects et arrêtés en même temps que d'autres opposants politiques⁴⁴. Ceux qui pouvaient s'enfuir prirent à leur tour le chemin de l'émigration. Au total, 118 personnes quittèrent Grasse clandestinement⁴⁵.

Les suspects arrêtés devaient être jugés par un Tribunal départemental criminel créé à Grasse le 8 septembre 1793 et inauguré le 22 octobre 1793 dans l'église des Dominicains. Sa première session commence le 15 brumaire (5 novembre 1793) et le premier condamné ne fut pas un aristocrate mais un cordonnier grassois dénommé Honoré Trabaud. Agé de 50 ans, il avait émigré après avoir signé une pétition sur la liberté religieuse et il s'était fait arrêter par la gendarmerie au début du mois d'octobre. La guillotine, arrivée à Grasse la veille de la session, avait été installée sur la place du Claveau. Trabaud y fut exécuté le 17 frimaire, à 3 heures du matin, devant un public clairsemé. Ce fut en fait le seul habitant de Grasse qui ait été condamné à subir la peine capitale dans sa ville natale. Le Tribunal révolutionnaire ne jugea d'ailleurs qu'un total de 189 personnes, dont 10 femmes, et il ne prononça que 18 condamnations à mort suivies d'exécutions⁴⁶. Lorsque le tribunal cessa son activité, en avril 1794, la suite de la loi des 27 et 28 germinal an II supprimant les tribunaux révolutionnaires des départements au profit de celui de Paris, il restait encore dans les prisons de Grasse 78 contre-révolutionnaires en instance de jugement qui furent conduits à Paris.⁴⁷

Pendant toute cette période difficile pour beaucoup, la vente des biens nationaux appartenant aux émigrés fit la fortune de ceux qui étaient restés⁴⁸. Après avoir acquis les biens ecclésiastiques; les bourgeois aisés, dont beaucoup appartenaient à l'ancienne ploutocratie, ne dédaignèrent pas de profiter des bonnes affaires qui se présentaient⁴⁹. Tous n'étaient pas pour autant attachés au système terroriste. Beaucoup étaient surtout guidés par la crainte. Pour survivre en cette époque difficile, ils n'hésitaient pas trop à apporter leur caution aux représentants du Gouvernement et aux Jacobins. Par leur présence et leur maintien dans les postes de commande de la municipalité, ils assuraient un relais administratif indispensable entre le club et le comité révolutionnaire d'une part, la population d'autre part. C'est ainsi qu'ils firent voter la constitution montagnarde, le jeudi 1er août 1793⁵⁰. Ils célébrèrent par un feu de joie l'entrée des troupes républicaines. Port-la-Montagne, ex-Toulon, le 20 nivôse an II

⁴³ Arch.mun. Grasse, délib.,7 avril 1793,p.392. Par application de la loi 21 mars 1793.

⁴⁴ J.COMBET, Les comités de surveillance du district de Grasse, A.H.R.F.,1909: pp.17 à 22.Arch.départ.Alpes-mes, L.921,pp. 4 à 69.

⁴⁵ L.HONORE, L'émigration dans le Var,1789-1815 ,Bul.Soc.Sc.Arch .Draguignan tome 38 1930

⁴⁶ Arch.dép.Alpes-Mmes L 513,; L 514,L 520

⁴⁷ E.POUPE, Le Tribunal révolutionnaire du Var, Bul.Soc.Sc.Arch., Draguignan,T.28 1910. Ils quittèrent Grasse en quatre convois qui arrivèrent à Paris après la chute de Robespierre. Parmi ceux-ci se trouvait &Joseph Mougins-Roquefort, mis en arrestation par arrêté de Ricord et de Robespierre 16 ventôse an II (6 mars 1794).

⁴⁸ Arch.dép.Alpes-Mmes L 514,p.44; L 513,p.62

⁴⁹ Y.RIUAITDO,oP.cit., P.124 à 128. M.AGULHON, La vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution/P.346. Sur 115 lots de deuxième origine en l'an II, 97 ont été acquis par des bourgeois,8 par des parents d'expropriés,4 par des muletiers et 2 par des agriculteurs. Ceci est confirmé par A.COIFFARD, ap.cit.,p.94,qui note que 25% des acquéreurs ont enlevé 75% du total des lots.

⁵⁰ Arch.munic. Grasse, délib..ler août 1793.p.577 et 584 Il y eut 245 voix favorables.

(9 janvier 1794)⁵¹.

Ils se prêtèrent généralement et docilement à toutes les mesures de contrainte économique, religieuse ou politique demandées par le club des Patriotes.

Ce club, provisoirement tout puissant, vécut pendant les premiers mois de 1794 ses plus belles heures. Son fondateur, J.F.Ricord, devenu conventionnel et représentant en mission, lui rendit visite le 13 février et présida sa séance. Il profita de son passage dans sa ville natale pour procéder à l'épuration de l'administration municipale jugée trop modérée. Le maire Court-Gallimard dut cesser ses fonctions le 1er ventôse an II (19 février 1794). Il fut remplacé par un autre bourgeois fortuné de 54 ans, Marc Henri Cresp. Des onze officiers municipaux un seul, Guillaume Conte, resta en charge⁵².

Entraînée par le club et le district, la nouvelle municipalité reprit de plus belle la politique anti-religieuse que l'ancienne mairie avait très légèrement ralentie. Le culte catholique se célébrait encore librement dans les églises. Il fut interdit malgré les réticences d'une grande partie de la population modeste qui tenait à sa religion et à ses formes extérieures⁵³. On décida également que la cathédrale, fermée au culte, serait dorénavant dédiée à l'Être Suprême et réservée pour le service des fêtes décadaires⁵⁴.

LA REACTION THERMIDORIENNE (juillet 1791- octobre 1795)

Ricord poursuivait son action anti-catholique. Il voulait notamment obliger les commerçants à ouvrir "les jours ci-devant dimanches", lorsqu'il fut rappelé à Paris, le 25 thermidor (12 août 1794). La mort de Robespierre survenue le 10 thermidor marquait la fin d'une phase importante dans l'histoire de la Révolution. La municipalité de Grasse accepta ce changement sans enthousiasme mais sans montrer un déplaisir apparent.

La population avait deviné que l'élimination de Robespierre signifiait la fin de la Terreur. Thermidor sous-entendait aussi le retour insensible mais rapide de la contre-révolution. Les prisons s'ouvrirent de plus en plus largement pour se refermer aussitôt sur les ex-terroristes⁵⁵. Le 21 brumaire an III (il novembre 1794), les représentants du peuple, Auguis et Serres, nommèrent une nouvelle municipalité. Le maire était remplacé par un président élu à la majorité. Ce poste sera occupé d'abord par Courmes-Chautard, puis, le 29 germinal an III (19 avril 1795), par l'ancien maire Court-Gallimard⁵⁶.

Les problèmes n'étaient pas résolus pour autant. La guerre étrangère s'enlisait. L'impulsion terroriste disparue ainsi que la peur qu'elle entretenait, disparaissait aussi un des ressorts essentiels de l'activité économique. Au printemps de l'année 1795, la situation de la ville quant aux subsistances était assez désespérée. Le pain monta jusqu'à 40 sols la livre⁵⁷. Les réquisitions étaient toujours plus nombreuses et plus lourdes. Pour comble de malheur, Grasse était touchée par une maladie épidémique liée sans doute à la présence de nombreux hôpitaux militaires.⁵⁸

Les Montagnards tentèrent de profiter de cette conjoncture qui devait leur donner l'appui des masses populaires. A Toulon, des incidents avaient éclaté à la fin du mois de janvier 1795. Ils s'amplifièrent pour aboutir, en mai-juin, à une révolte ouverte et armée qui se

⁵¹ Arch. munic. Grasse, 20 nivôse an II, délib.,p.244,

⁵² Arch.mun.Grasse, délib., 1er vent. an II, p227. Cette épuration avait été ordonnée par la loi du 14 frimaire an II.

⁵³ Arch.départ. Alpes-Mmes, L 515,p.22.

⁵⁴ . Arch. Munic. Grasse, I 3. Y. RINAUDO, on.cit.,p. 144. Elle fut finalement transformée en magasin à fourrages en juin 17914. Elle prit feu le 5 septembre 1795 et brûla pendant trois jours.

⁵⁵ Arch.départ. Alpes-Mixes, L 122,p.14.

⁵⁶ Arch.mun. Grasse, délib., 21 brumaire an III,p.401,;arrêtés,n°40, 29 germinal an III,p.207.

⁵⁷ Arch.mun. Grasse, D 12 -Lettre du 29 floréal an III. Arch.départ. Alpes-Mmes, L 524,p.25-

⁵⁸ Arrêtés,n°40, 21 nivôse an III,p.163, 13 ventôse an 111, p188

conclut par 52 condamnations à mort. Grasse, traditionnellement modérée, était restée plus calme. Les opposants jacobins se signalèrent seulement en février par des manifestations verbales, des cris et des chansons⁵⁹. Le 17 germinal (6 avril 1795), des placards séditieux apparurent sur l'autel de la Patrie et dans la ville, portant les inscriptions suivantes:

Guerre aux modérés. Vive la montagne. Peuple ouvre les yeux,,, on assassine tes amis.

S'y ajoutaient des menaces de mort envers plusieurs citoyens. La municipalité ouvrit une enquête et demanda l'aide de Beffroy, nouveau représentant en mission. Celui-ci fit mettre la ville en état de siège et chargea, le 27 germinal (16 avril 1795), le commandant de la place d'arrêter les terroristes les plus connus⁶⁰.

Cette politique ouvertement anti-jacobine ne pouvait qu'encourager les victimes de la Révolution à réapparaître et à ressaisir une influence qui leur avait écharpé. Le rétablissement du culte à la suite du décret du 3 ventôse an III (21 février 1795) détermina le retour d'un grand nombre de prêtres. Un parti ouvertement contre-révolutionnaire s'organisait. Après avoir été le point d'appui du combat terroriste, Grasse eut très vite la réputation d'une ville où le royalisme triomphait. A Paris, le conventionnel Fréron fit mine de s'en inquiéter et prononça à la tribune, le 19 fructidor an III (5 septembre 1795), un discours qui fut imprimé au *Moniteur*⁶¹. Il prétendait, à tort selon la municipalité qui s'en scandalisa, que le curé avait réclamé amende honorable aux citoyens de leur attitude pendant la Terreur. Il assurait que les cloches de Grasse sonnaient le tocsin de la contre-révolution et qu'un habitant avait péri sous les cours des monarchistes pour avoir refusé de rendre un domaine d'émigré.

LE RETOUR AUX PRINCIPES REVOLUTIONNAIRES (octobre 1795-mars 1797).

La Convention nationale se décida à son tour à frapper ce mouvement de réaction qui pouvait être dangereux et qui déboucha effectivement sur la révolte parisienne du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795). Avant même cette journée d'émeute, elle fit promulguer, le 5e jour complémentaire de l'an III (25 septembre 1795), une loi excluant les parents d'émigrés de tous les postes officiels. Cette disposition concernait un grand nombre de notables grassois. Parmi eux figurait le maire Court-Gallimard qui démissionna le 12 vendémiaire (4 octobre 1795)⁶². Il fut remplacé par Jean Seytres⁶³.

Ce retour aux principes révolutionnaires coïncidait avec la mise en place des institutions prévues par la nouvelle Constitution, dite de l'an III. Les assemblées primaires furent convoquées en brumaire an IV (novembre 1795), dans un contexte économique difficile, pour élire une nouvelle municipalité compétente à l'échelle du canton. Le pain était rare et cher. Le manque d'argent réduisait le commerce à la paralysie. Selon une expression de la municipalité sortante, on allait "jusqu'à regretter le règne des décemvirs dont l'affreuse politique ruinait la nation par le bas prix du pain"⁶⁴. Ces conditions n'étaient pas favorables aux hommes de Thermidor. Les suffrages des citoyens grassois, répartis dans trois assemblées

⁵⁹ Arch.mun. Grasse, I 2. Lettre du 1er ventôse an III

⁶⁰ Arch.mun. Grasse, I 3; arrêtés n°41,27 germinal an III, p.7. Arch.départ. Alpes-Mmes, L 524 et L 525.

⁶¹ Arch. mun. Grasse, délib., 19 fructidor an III, p.510 à 516. Le *Moniteur*, tome XXV,p.672.

⁶² Arch. mun. Grasse; délib.,12 vendémiaire an IV,p.522; arrêtés n°41, 10 vendémiaire an IV,p.13. Sa belle-soeur était l'épouse, pourtant divorcée, de Geoffroy du Rouret, émigré. En fait, l'oligarchie municipale, qui s'était perpétuée aux postes de commandement, était liée par des alliances et rares étaient ceux qui n'étaient pas parents avec des émigrés. Même le "terroriste" Taladoire, marchand drapier, élu à l'Administration municipale, devra démissionner en brumaire an IV comme "oncle Germain par alliance d'émigré".

⁶³ Jean Seytres, avocat, né le 26 décembre 1738, ancien procureur au siège et membre de la société des Artistes.

⁶⁴ Arch.mun. Grasse, délib., 15 fructidor an III, p.496.

primaires, se portèrent donc en grande partie sur les victimes récentes de l'épuration. Les terroristes de l'an II, Taladoire, J.B. Clérique, J.J. Niel fils aîné et Etienne Vidal aîné, se retrouvèrent parmi les sept élus et formèrent la première municipalité cantonale de Grasse dont le négociant Antoine Bérard cadet prit la présidence pour un an⁶⁵.

L'installation de ces officiers municipaux de tendance montagnarde, dans une ville où la réaction, sans être majoritaire, avait repris une grande partie de son influence et se montrait très agressive, explique les difficultés futures de la ville. La nouvelle administration municipale, après avoir proclamé sa volonté de "punir tous les mouvements qui seraient faits contre le Gouvernement, contre la sûreté des citoyens et contre le droit sacré de propriété, se mit au travail pour régler tout au moins le problème économique. Grâce à des achats judicieux de blé dans le Languedoc et à l'étranger, l'approvisionnement revint, dès frimaire (décembre 1795), à un niveau normal. Les distributions publiques de pain purent cesser⁶⁶.

Par contre, l'ordre public restait mal garanti. La Garde nationale n'assurait presque plus son service des fils de l'aristocratie locale, appelait les Compagnons du Soleil. Des jeunes gens du peuple, encadrés par se regroupaient en bandes armées. On les ou les Compagnies de Jésus⁶⁷. Ils parcouraient les campagnes, formaient des cortèges en ville et malmenaient les républicains. Dans cette ambiance passionnée l'influence des royalistes ne faisait que grandir. Lorsque l'assemblée électorale du département du Var se réunit à Grasse en vendémiaire an IV (octobre 1795), on comptait, parmi les 244 électeurs présents, 130 ou 140 royalistes plus ou moins camouflés contre 70 à 80 républicains seulement. Ils réélirent Maximin Isnard, le girondin grassois. Mais leur choix se porta surtout sur deux royalistes, Pastoret et Portalis. Ils comptaient agilement sur l'appui du général Willot dont la nomination au commandement de la 8e division militaire, en thermidor an IV (juillet 1795), leur apportait, pour le moins, la neutralité de l'armée⁶⁸.

LA CONTRE-REVOLUTION DE L'AN V (1797).

Au début de l'année 1797, la situation s'était encore un peu plus dégradée. Les royalistes, sûrs de leur force, circulaient en ville munis de triques et portant des masques. De leur côté, les républicains avaient tendance à réagir et à se regrouper eux aussi en bandes agressives, dites des Enfants de Marat et de Robespierre⁶⁹. Ceux-ci jouissaient de la protection à peine cachée de la municipalité qui redoutait l'approche des élections municipales et le

⁶⁵ Antoine Bérard, né le 23 décembre 1753•Il était marchand parfumeur, gendre de Rossignol chez qui se tenaient à l'origine les séances du club des Patriotes. Il était aussi beau-frère de J.F.Ricord, qui lui avait fait obtenir en 1793 une place lucrative d'inspecteur général des fourrages de l'armée.

⁶⁶ Arch. mun. Grasse, D 12. Lettre du 18 frimaire an IV.

⁶⁷ M.VOVELLE et H. de FONTMICHEL, Deux notables grassois sous la Révolution française, Provence historique, 1961. M. AGULHON, Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence, 1968, p.316.

⁶⁸ J.GODECHOT, La Contre-Revolution, p.300.

⁶⁹ Selon M.AGULHON, La vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution, o2.cit., 2.151; le parti républicain était celui des artisans qui s'étaient coupés, depuis 1794, de la bourgeoisie. Effectivement, les principaux hommes de main de ce parti étaient: S.Cavalier, serrurier; A.H. Roure fils, marchand tailleur; J.B.Julien, tailleur; J.J.Charabot, revendeur; L.Gillette fils, sellier; J.Gerard, cordonnier; A.Trabaud, cordonnier; A.Bertrand, maréchal à forge et H.Daumas, maçon. Mais beaucoup d'artisans se trouvaient aussi dans l'autre camp. Une liste figure dans Arch. muni. Grasse, arrêtés n°42, 5 thermidor an VI. Ils étaient, en général, assez jeunes. Dans les deux partis, cependant, les chefs appartenaient à la bourgeoisie des marchands-négociants ou des hommes de loi: - Pour les républicains: J.J.Niel, marchand; Vidal, l'aîné, marchand; M.A. Taladoire, marchand drapier; J.B.Clerique, marchand. Mais peu figuraient en 1788 parmi les 60 plus allivres.- Pour les royalistes: Honore Perrole, notaire; Fanton dit d'Anton, propriétaire; P.A.Mouton, homme de loi; Cl.Marie Gourmes, fils de négociant; Joseph Court-Fontmichel, propriétaire; tous des meilleures familles.

succès des réactionnaires.

Dans cette situation tendue, les adversaires faisaient montre d'une force matérielle à peu près équivalente. Les uns disposaient des ressources de la légalité. Les autres profitaient de l'inaction bienveillante du détachement militaire en garnison. De même qu'à Paris, l'évolution de ce conflit local dépendait désormais de l'attitude de l'armée.

Une rixe un peu plus violente, au cours de laquelle un jeune royaliste J. Joseph Comte, fut assez gravement blessé d'un coup de stylet pendant la nuit du 25 au 26 ventôse précipita le dénouement. Le 26 ventôse (16 mars 1797) à la pointe du jour, dès que l'évènement fut connu les manifestants royalistes se réunirent sur différentes places de la ville. Ils se concentrèrent ensuite, vers 10 heures du matin, sur l'hôtel de ville qu'ils envahirent pour réclamer le châtement des coupables. La municipalité débordée, en désespoir de cause, appela le commandant militaire de la place. Conformément aux ordres du général Willot, celui-ci refusa de faire intervenir la force militaire. Par contre, il accepta d'armer les citoyens pour se saisir des assassins de Comte que l'on disait réfugiés dans la campagne.

Pendant ce temps, la foule se pressait dans la salle des séances, accusant la municipalité de protéger les anarchistes et réclamant justice et sûreté. L'arrestation de cinq terroristes et leur conduite à la maison de justice ne suffit pas à calmer les esprits. Les manifestants qui se sentaient en force criaient: Démission. Vidal l'aîné céda le premier Niel s'inclina ensuite Pierre Girard qui, était particulièrement détesté pour son passé terroriste refuse d'abord crânement, mais finit par s'incliner à son tour. Les Grassois saluèrent ces départs avec les cris de "Vive la République, Vive le Gouvernement". A quatre heures de l'après-midi, la foule quittait l'hôtel de ville. L'insurrection avait gagné. Les révolutionnaires étaient éliminés. Les moeurs et leurs alliés royalistes restaient les maîtres de la cité⁷⁰.

Des élections eurent lieu le 1er germinal (21 mars 1797), sous la protection d'un renfort militaire envoyé par le général Willot. Elles permirent de former une municipalité entièrement renouvelée dans le sens voulu par les émeutiers du 21 ventose. Théas-Sulli, le maire modéré de 1721, accédait à la présidence. Les républicains étaient battus, mais ils n'étaient pas annihilés. Pour se maintenir; la réaction devait rester vigilante et faire montre d'agressivité. Son pouvoir qui durera à peine six mois, sera marqué de

violences et d'excès un peu comparables à ceux commis par les terroristes, mal gré les efforts tentés par la municipalité pour les tempérer au maximum. Les républicains les plus voyants furent arrêtés et traduits devant le jury d'accusation pour "délits et faits attentatoires à la sûreté des citoyens". Des perquisitions eurent lieu chez les anciens membres de l'administration terroriste. Des troupes d'hommes armés parcouraient la ville et la campagne, conquisant au passage les opposants qui se terraient. Elles effectuaient aussi des expéditions punitives. Au cours de l'une d'elles, le fameux figuier qui ombrageait les réunions du club des Patriotes en 1791-1792 fut arraché, pendu sur la place aux Aires avec un placard infamant, puis jeté à la voirie. Le 13 prairial (2 juin 1797), l'autel de la Patrie qui était, depuis le début de la Révolution, au centre de toutes les fêtes républicaines, fut abattu et incendié. L'arbre de la Liberté lui-même fut coupé⁷¹.

⁷⁰ L'histoire de cette période troublée a fait l'objet de nombreuses versions, établies par les adversaires des deux bords. Il faut voir à ce sujet Arch.munic. Grasse: arrêtés n°42, correspondance D12; Archives Fontmichel; Arch. départ-Alpes-Mmes L 529,1099.1277, Arch. départem. Var, 2L 957 Arch.

F lb 11 Ver 16 . F7 3693- E. HILDESHEIMER (Annales de la Société Scientifique et Littéraire de Cannes) tome 22, 1970, a fait également une étude sur cette période de réaction royaliste. Voir aussi E. POUPE? Le Département du Var p. 428 à 439: Y.RINAUDO, op cit, pp.186. à 193.

⁷¹ Le récit de tous les "forfaits" commis par les royalistes a été minutieusement relaté par la municipalité républicaine de VI. (Arch.munic. Grasse, D 12, n°705).

Parallèlement affluaient les demandes visant à autoriser la réouverture du culte dans les églises. Mais la municipalité, qui ne voulait pas donner trop de prise à une accusation d'antirépublicanisme, veillait à rappeler aux prêtres l'obligation de se soumettre aux lois⁷².

LES MUNICIPALITÉS "TERRORISTES" (fructidor an V- brumaire an VIII)

Le ministre de l'Intérieur, tenu au courant des événements de ventôse, n'avait pas caché sa réprobation⁷³. Il donna l'ordre d'informer sur la situation à Grasse. Mais l'Exécutif se trouvait en conflit avec les conseils élus en avril 1797. Pour en éliminer la majorité royaliste, le Directoire préparait un coup d'État qui eut lieu à Paris le 18 fructidor an V (4 septembre 1797) avec l'appui des troupes de l'armée d'Italie.

Le retour des républicains mit fin au coup de force municipal royaliste. Le 29 fructidor (15 septembre 1797), à 6 heures du matin, arrivèrent à Grasse les décrets "contenant les mesures de salut public prises relativement à la conspiration royaliste". En exécution de ces textes, la municipalité élue au mois de mars précédant ne fit aucune difficulté pour "cesser à l'instant toutes les fonctions administratives". Le vide ainsi créé fut comblé par une assemblée composée de pères de famille qui élit cinq commissaires, parmi lesquels plusieurs républicains. Le 22 vendémiaire en VI (13 octobre 1797), Pierre Girard, qui venait de réintégrer l'administration départementale, se rendit à Grasse pour installer une nouvelle municipalité non élue mais entièrement républicaine dont Louis Gimbert, de Saint-Cezaire, était nommé président⁷⁴.

La ville se retrouvait dans la même situation qu'avant les événements de ventôse. Mais fructidor marquait aussi le retour en force d'un parti républicain qui entendait bien profiter de son succès. Les royalistes vaincus durent disparaître. Une trentaine émigrèrent. Beaucoup furent mis en prison ou se cachèrent⁷⁵. Il n'existait plus d'opposition organisée. L'administration républicaine de Grasse, qui avait l'appui du département et du gouvernement, pouvait dès lors agir sans contrainte.

Les lois contre les émigrés et contre les prêtres, rentrés nombreux pendant l'intermède royaliste, furent de nouveau appliquées. Ce fut également l'époque des grandes fêtes révolutionnaires. Le 1^{er} vendémiaire on célébrait la fondation de la République; le 2 pluviôse, la "juste punition du dernier Roi des Français". Le 14 juillet, le 10 thermidor, le 10 août, le 18 fructidor étaient marqués par des cérémonies solennelles. On commémorait les époux, les vieillards, la jeunesse, la souveraineté du peuple, l'agriculture, etc... Ces pompes laïques, qui revenaient environ une fois par mois, fournissaient l'occasion de jurer "haine éternelle à la Royauté" et "attachement sincère à la République". Des discours appropriés, des défilés, des banquets civiques visaient à marquer les esprits et à effacer ce qui pouvait encore subsister de piété religieuse.

LA DEGRADATION DES INSTITUTIONS ET LA FIN DU DIRECTOIRE

Tout ceci se déroulait dans un pays que la Révolution avait ruiné économiquement. Le commerce avait décliné et les routes se trouvaient dans un état déplorable. L'ordre public, à l'intérieur de la ville, était mal assuré. À l'extérieur, les déserteurs, les insoumis, les royalistes proscrits battaient la campagne et pillaient pour vivre. Des bandes de malfaiteurs écumaient les grands chemins. Il était difficile de distinguer l'action politique du banditisme

⁷² Arch. mun. Grasse, arrêtés n°42, nivôse et thermidor an VI, p.144, 231.

⁷³ Arch. départ. Alpes-Mmes, L 519, 21 floréal an V.

⁷⁴ Arch. mun.Grasse, arrêtés n°42, 22 vendémiaire an VI, p.97 à 101. La municipalité était formée de Vidal aîné, Clérique, Honora Suche, Doussan, Cavalier, Joseph Ferran, P.J.Rey.

⁷⁵ Arch. mun.Grasse, arrêtés n°42 nivôse et thermidor an VI p 144 - 231

professionnel. La population, qui en avait beaucoup vu et entendu depuis huit ans, se trouvait présentement accablée par les réquisitions et saignée par la conscription. Elle semblait surtout avide de tranquillité et attachait beaucoup plus d'importance aux approvisionnements qu'aux jeux du gouvernement.

La municipalité était consciente de cet état d'esprit dangereux pour sa présence. Afin de se maintenir, elle retira le droit de vote aux citoyens jugés nuisibles⁷⁶. Dans ces conditions, les élections de floréal an VI (avril 1798) furent favorables au parti en place⁷⁷. Les républicains consolidèrent encore leur position aux élections de floréal an VII (avril 1799) à la suite desquelles l'ancien terroriste J.J.Niel fils aîné fut porté à la mairie⁷⁸.

Quelques mois plus tard, le 17 vendémiaire an VIII (9 octobre 1799), une missive parvint à Grasse. L'Administration départementale faisait savoir que deux frégates venant d'Égypte avaient mouillé le matin à Saint-Raphaël. Le général Bonaparte, qui en était débarqué, avait pris aussitôt le chemin de Paris⁷⁹. Ce retour portait en germe de graves événements. Le Directoire qui s'était jusqu'alors maintenu par des coups d'État successifs, allait se trouver lui-même victime, le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), d'un coup d'État définitif. A Grasse, la République continuait. L'évènement connu à la fin du mois de novembre y fut accueilli avec un enthousiasme résigné, comme l'avaient été tous les épisodes de la vie politique parisienne depuis le début de la Révolution.

Ainsi, pendant ces dix années, l'histoire de Grasse n'a constitué, qu'un reflet de l'histoire de la nation française.

Après avoir adhéré sans appréhension aux principes posés par l'Assemblée constituante, la bourgeoisie grassoise qui détenait de tout temps le pouvoir économique et le pouvoir politique, entreprit de le conserver tout en s'appropriant les dépouilles du clergé.

C'est pourtant sur la question religieuse que s'observe le clivage politique essentiel entre révolutionnaires et modérés. Les premiers s'installèrent pendant la Terreur. Les seconds revinrent à la faveur de la réaction thermidorienne. Ils furent néanmoins écartés définitivement de la municipalité après le coup d'État de fructidor an V (septembre 1797).

Les révolutionnaires avaient triomphé. Mais leur pouvoir tenait essentiellement à l'impulsion politique donnée par Paris. Mises à part quelques fractions assez marginales, la population de Grasse semble les avoir plus suivis que soutenus, plus subis qu'acceptés.

Lorsque le moment est venu de faire le bilan, on constate que la ville avait traversé l'épreuve sans y perdre son âme. Elle se retrouvait en 1800 à peu près dans les mêmes conditions morales et sociales qu'en 1789. Plusieurs de ses habitants s'étaient enrichis en achetant à bon compte les biens du clergé et ceux de quelques émigrés ou en trafiquant sur les approvisionnements. Mais tous vivaient dorénavant dans une cité dont l'industrie et le commerce ne recouvreront pas de longtemps le lustre passé.

⁷⁶ Arch. mun. Grasse, arrêtés, N°42, 27 pluv. an VI, p. "forme de bons citoyens" (établit un tableau comportant le nom des citoyens ayant le droit de voter dans les assemblées primaires.

⁷⁷ Arch.mun. Grasse, arrêtés,n°42, floreal an VI,p.192. président de l'Administration municipale. J.J.Niel est réélu.

⁷⁸ Arch. mun. Grasse, K 5.

⁷⁹ Arch. mun. Grasse, I.4

LES MUNICIPALITÉS DE GRASSE 1789 - 1799

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTES

COMMANDANTS DE LA GARDE NATIONALE DE GRASSE

ANNÉES
1789

ANNÉES	RÉVOLUTIONNAIRES	MODÉRÉS	ÉVÉNEMENTS IMPORTANTES	COMMANDANTS DE LA GARDE NATIONALE DE GRASSE
1789		J. I. MOUGINS-ROQUEFORT	1 ^{er} AOÛT 1789 CRÉATION de GARDE NATIONALE	
25/10		F. ANDRÉ ISNARD (Élu, mais non installé)	GRASSE	
7/2		R. ANTOINE-CRESP	20 JUIN 1790 FÉDÉRATION de CHÂTEAUNEUF	BARBERY
14/11		J. R. THÉAS-SULLI	14 JUILLET 1791 ÉMEUTE à GRASSE	
19/6		P. GIRARD		
5/11		J. F. RIKORD	20 AVRIL 1792 DÉBUT de GUERRE	AUBANEL CHIEF DE LÉGION
9/12		COURT-GALLIMARD	27 JUILLET 1793 GRASSE CHEF-LIEU	
29/7	La Commune de Grasse		28 JUILLET 1794 SAUTE DE ROBESPIERRE	BÉVARD TRAYEU CHIEF de BRIGADE
19/2		M. H. CRESP		
28/7		COURMES-CHAUTARD	6 AVRIL 1795 Réaction antirévolutionnaire à GRASSE	
11/11		COURT-GALLIMARD	5 OCTOBRE 1795 Réaction antirévolutionnaire à PARIS	MOUTTET THÉAS-SULLI CHIEF de BRIGADE
19/4		J. R. THÉAS-SULLI		
8/10		A. BÉRARD		
3/11				
16/3		J. R. THÉAS-SULLI	16 MARS 1797 Coup d'état municipal à GRASSE	COURMES-COURMES
15/9		L. GIMBERT	4 SEPTEMBRE 1797 Coup d'état de réaction à PARIS	MAUBERT
				A. ISNARD
AVRIL		J. J. NIEL	9 NOVEMBRE 1799 Coup d'état de réaction à PARIS	A. H. ROURE